Spécial convention
Juin 2015

union française des universités tous ages

Une reconnaissance officielle

Signature de la convention avec l'UFUTA
"POUR LE DÉVELOPPEMENT DES UNIVERSITÉS DU TEMPS LIBRE EN FRANCE"

Intervention de Madame Laurence ROSSIGNOL
Secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes Âgées et de l'Autonomie

Madame la Présidente,
Mesdames les Présidentes honoraires,
Monsieur le Président honoraire,
Mesdames, Messieurs les responsables et administrateurs,
Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureuse de vous accueillir aujourd'hui au Ministère des Affaires sociales, de la Santé, et des Droits des femmes, afin que nous puissions, au travers de cette convention, soutenir **le développement des universités du temps libre**.

A ce titre, je tenais à remercier **Madame Françoise David-Sciara**, Présidente de l'Union française des universités de tous âges (UFUTA), ainsi que **Madame Jeanne Urvoy**, Présidente honoraire de l'UFUTA, en charge des relations extérieures, pour leur engagement et leur dynamisme qui ont participé à faire des universités du temps libre, des forces vives dont il convient aujourd'hui de reconnaître toute la valeur.

Créées sous le nom d'université du troisième âge en 1971, **les universités du temps libre se sont peu à peu développées à travers la France**, sous différentes dénominations : « université inter-âges », « université du tiers temps », … Aujourd'hui, elles continuent de remplir une mission importante qui les engage à **participer à l'élévation du niveau culturel de toute personne désireuse de faire de son temps libre un temps utile, en ayant accès à la connaissance**.

C'est précisément toute cette vitalité et cette ambition que souhaite encourager le **projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement**, que je porte au nom du Gouvernement. Ce texte ambitieux a été adopté en première lecture au Parlement et le Premier Ministre s'est engagé à ce que son entrée en vigueur intervienne dès le 1er janvier 2016.

C'est un texte **profondément contemporain** : à travers de nombreuses mesures et préconisations, il dessine la place des personnes âgées et aussi plus largement de toutes les générations dans notre société de demain.

Ce texte est aussi porteur d'un véritable **changement de regard** sur la vieillesse.

On n'emploie pas le substantif vieux, parce qu'on lui préfère le politiquement correct de ses euphémismes. Mais on n'emploie plus « vieux » peut-être aussi parce qu'on a du mal à le définir. Quand est-ce qu'on situe la vieillesse ? A 65 ans ? A 80 ans ?

Acte I : Signature de Mme Laurence ROSSIGNOL

C'est justement parce qu'on a du mal à situer le commencement de la vieillesse, que découle le besoin de l'appréhender comme un parcours.

La vieillesse ne peut être assimilée à un fardeau, à un déclin, tout comme elle ne peut pas non plus être réduite à une caricature du jeunisme. **Nous devons apprendre à considérer la vieillesse dans sa diversité ; diversité des parcours, des histoires, des envies qui la composent**.

Cela nous permettra d'offrir des réponses adaptées aux besoins des personnes âgées afin que nos sociétés les intègrent pleinement ; pour pouvoir aussi anticiper la perte d'autonomie et la reculer au plus tard possible ; et enfin, pour pouvoir l'accompagner au mieux lorsque ce processus est engagé. **Les personnes âgées doivent pouvoir rester actrices de leur parcours, la vieillesse n'est en rien synonyme de démission.**

Les séniors ressentent le besoin de rester actif au sein de la société. Aujourd'hui, prendre sa retraite correspond de moins en moins à un éloignement ou à un recul au sein de la société.

D'ores et déjà, le rôle social des âgés est considérable : société civile et, bien sûr, familles ne vivraient pas sans eux. Je rappelle d'ailleurs que les plus de 65 ans représentent environ un tiers des bénévoles du monde associatif français qui en totalise plus de 12 millions.

C'est pourquoi je tiens, au travers de ce projet de loi, à ce que leur rôle qui contribue activement à la cohésion sociale soit reconnu.

De même, il est aujourd'hui nécessaire de donner les moyens à chacun de s'épanouir et de comprendre et connaître le monde qui les entoure.

Dans un monde qui évolue vite, garantir l'accès aux savoirs, à la culture et au tourisme leur permet de **rester en prise avec lui et en interaction avec les autres générations**.

Les universités du temps libre constituent, pour cela, une fabuleuse initiative parce qu'elle offre les moyens adaptés d'accéder aux savoirs tout au long de la vie. Dans le cadre de ces universités, la transmission des savoirs s'adresse à un public qui n'est pas une terre vierge, elle vient compléter un passé, une expérience, une formation qui lui donne un relief particulier.

Le temps de la retraite offre alors une nouvelle liberté, celle de **répondre à des aspirations que le travail ne laissait pas le temps de voir aboutir auparavant**. C'est une précieuse opportunité pour donner suite au **désir d'apprendre,** à cette soif de connaissance, qui se révèle bien sûr utile, mais qui constitue, aussi et surtout, un **plaisir** en soi. Le thème de vos prochaines assises nationales est révélateur à ce sujet puisqu'il porte sur « Le bonheur d'apprendre ». L'apprentissage est un parcours qui requiert à tout âge des efforts et de la détermination, mais il est source d'un enrichissement sans pareil, une belle façon de donner vie à ses aspirations personnelles.

Le temps de la retraite, c'est aussi le moment de **s'engager, ou de poursuivre cet engagement, dans la vie de la cité.** Les universités du temps libre participent à l'affirmation d'un engagement citoyen, parce qu'elles permettent de mieux comprendre les **enjeux du monde qui nous entoure**, mais aussi parce qu'elles sont créatrices de **lien social**. Ce lien est particulièrement précieux car il se tisse en faveur d'une compréhension mutuelle entre les générations et du vivre ensemble, constituant ainsi un rempart et un moyen d'agir contre l'isolement.

Vous le voyez, ces universités du temps libre font de l'accès au savoir un formidable terreau **d'épanouissement personnel et collectif**, en mettant ce nouveau temps, désormais plus libre, à profit.

Evidemment, poursuivre une activité intellectuelle favorise la prévention contre la survenue de pathologies, contribuant alors pleinement à **anticiper les effets néfastes du vieillissement**. Et, je tiens là à souligner toute l'importance de cette démarche d'anticipation.

C'est donc aujourd'hui fort de la certitude de ces apports bénéfiques que nous tenons à encourager de manière concrète le développement des universités du temps libre.
C'est tout l'objet de la convention que nous signons aujourd'hui.

Acte II : Signature de Mme Françoise DAVID-SCIARA

Cette convention est une **belle illustration de la mobilisation de la société dans son ensemble**.

- Elle implique la **société civile** grâce au rôle moteur et opérationnel de l'Union française des universités tous âges (UFUTA) ;
- Elle associe, bien sûr, le **milieu universitaire**, représenté notamment par la Conférence des présidents d'Université ;
- Elle mobilise les **collectivités territoriales** avec l'engagement de l'Association des Maires de France
- Enfin, elle implique aussi les **politiques publiques** de façon **interministérielle** (du Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes jusqu'à celui de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) et **globale** (avec l'Agence Erasmus France).

Le développement de ces universités s'effectuera selon des **principes définis** par la convention, à l'image des valeurs portées par les universités du temps de libre depuis leur création. Ils résonneront en ces termes : méthode universitaire intégrant différentes formes de pédagogie ; diversité des activités, des domaines de formation et des intervenants ; et enfin, ouverture à tous, sans discrimination aucune.

Ce sont là des engagements forts. L'adaptation de la société au vieillissement est l'un des plus beaux défis que nous ayons à relever dans les années à venir. **Nous dessinons aujourd'hui les nouveaux contours d'une société qui consacre et valorise le rôle actif des âgés, en tant que citoyens épanouis, curieux, ouverts sur le monde et les différentes générations qui le composent. C'est l'ensemble de la société qui est ainsi mobilisée pour créer les conditions d'une transformation collective et harmonieuse de notre société.**

Je vous remercie.

Acte III : enfin cosigné

UNE RECONNAISSANCE ET UN ENCOURAGEMENT POUR NOS U.T.L

Intervention de Madame Françoise DAVID-SCIARA, Présidente de l'UFUTA

Madame la Ministre,
Mesdames les Présidentes honoraires
Monsieur le Président honoraire,
Mmes et MM les Présidents et leurs représentants,
Chers amis

Madame la Ministre, je tiens à vous témoigner notre reconnaissance pour la signature de la convention nationale qui nous associe à d'autres éminents partenaires et dont je souligne tout l'intérêt qu'ils ont manifesté.

Nous sommes d'autant plus heureux que cette convention marque un nouvel élan pour l'Union Française des Universités Tous Âges. Elle témoigne aussi de l'attention particulière que votre Ministère a porté à ce projet. Ce nouveau lien confirme - s'il le fallait- la nécessité d'établir, avec d'autres structures à vocation sociale, des passerelles nécessaires à l'épanouissement de nos Universités Inter-Âge ou du Temps Libre.

Cette convention était attendue, car la particularité de l'UFUTA réside dans le fait qu'elle a statutairement un lien organique avec une université ou un établissement d'enseignement supérieur accrédité. Ainsi désormais, la garantie de la qualité des enseignements dispensés se trouve renforcé, dans le vaste champ de réflexion permettant à chacun de s'épanouir et d'accéder aux savoirs, à la culture et au vivre ensemble, dans de meilleures conditions d'action.

Avec plus de 65.000 adhérents représentant 38 Universités Tous Âges aux quatre coins du pays et dans les territoires ultra -marins, l'UFUTA a marqué son originalité en permettant à tout citoyens et ou sa situation, son origine ou sa culture, de poursuivre son enrichissement intellectuel. Ce qui est à souligner et ce fut une « découverte pour quelques sociologues », c'est la créativité qui s'exprime au sein des activités de nos universités pour une large partie de notre population, trop souvent affichée comme futile, voir fermée sur elle-même, insensible aux évolutions. Je l'affirme ici avec force, les capacités cognitives de la personne âgée se cultivent et s'appuient sur « la bibliothèque de la vie » que chacune et chacun porte dans son cartable.

Je citerai pour exemple le succès reconnu de participation et de créativité de nos « Rencontres audio-visuelles », véritable creuset de réalisation de vidéos-films et photographies de haute facture. En juin prochain, c'est Nantes qui nous accueillera pour cet évènement de 3 jours. Cette année, Madame la Ministre, le comité scientifique de l'UFUTA a souhaité élargir la recherche sur un champ plus audacieux. Le thème retenu est intitulé : « l'Art sous toutes ses formes ». Thème ambitieux que Léon Tolstoï résuma en son temps en disant « les grandes œuvres d'art ne sont grandes que parce qu'elles sont accessibles et compréhensibles à tous ». Bien plus tard, le cinéaste Robert Bresson lui répondait-en quelque sorte- en déclarant « l'art n'est pas un luxe, mais un besoin vital ». Nous sommes convaincus que ces sources de savoirs ne manqueront pas d'inspirer nos adhérentes et adhérents qui sont déjà au travail aux quatre coins de France.

Je citerai également pour mémoire, nos concours littéraires, où l'éloquence, la poésie et la recherche s'épanouissent, apportant dans notre civilisation technicienne des notes chaleureuses où l'humour et le romantisme sont bien présents. A ces quelques fleurons de portée nationale, il faut rappeler la densité et la variété des programmes proposés par nos UTL sur plus de 200 villes de France, avec une assiduité exceptionnelle. Cette assiduité est un signe concret de l'intérêt que trouvent nos adhérentes et adhérents, signe de continuer à apprendre, signe aussi de mieux comprendre le monde qui nous entoure. C'est aussi le sens de l'engagement de l'UFUTA de renforcer et de cultiver, le précieux lien social, si essentiel dans nos vies et cela sans autre souci que l'intérêt général.

C'est pour toutes ces raisons, Madame la Ministre, que le document que nous allons parapher, en nous ouvrant de nouvelles assurances, constitue un bel encouragement à poursuivre.

Nos adhérents attentifs

Grand merci à vous, qui n'avez pas hésité à nous encourager et à nous soutenir. Et permettez-moi d'y associer toutes celles et ceux qui ont contribué à cet aboutissement. Merci encore !

CONVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES UNIVERSITÉS DU TEMPS LIBRE (UTL)

Partenariat entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, l'Association des maires de France, la Conférence des présidents d'université, l'agence Erasmus+ France / Education Formation et l'Union française des universités tous âge.

Il est établi une convention de partenariat multipartite entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, d'une part, et l'Association des maires de France, la Conférence des présidents d'université, l'agence Erasmus+ France Education-Formation et l'Union française des universités tous âge, d'autre part.

Cette convention a pour but de donner une certaine résonance et de favoriser la création ainsi que le développement des universités du temps libre (UTL) en France.

Préambule

- La signature de la présente convention est prévue par le rapport annexé au projet de loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Il rappelle que les universités du temps libre s'attachent à proposer des enseignements accessibles à tous, non diplômant, permettant de bénéficier du rayonnement de la culture universitaire.
  Chaque âgé a le droit aux savoirs, à la culture. Les universités du temps libre par les actions qu'elles conduisent y contribuent. Outre le maintien d'une vie sociale forte, ce type d'actions permet, par l'activité intellectuelle qu'il engendre, de contribuer à maintenir à bon niveau les capacités cognitives et neurologiques de la personne âgée. Cela agit donc en prévention des effets néfastes du vieillissement.

- Par ailleurs, la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche renforce les missions des universités en matière de formation tout au long de la vie. L'article L. 123-4 du code de l'éducation dispose que « *la formation continue s'adresse à toutes les personnes engagées ou non dans la vie active. Organisée pour répondre à des besoins individuels ou collectifs, elle inclut l'ouverture aux adultes des cycles d'études de formation initiale, ainsi que l'organisation de formations professionnelles ou à caractère culturel particulières* ». Ces « formations à caractère culturel particulières » sont le cœur des activités proposées par les universités du temps libre.

En outre, les articles L. 111-1, L. 123-3 et -6 rappellent que le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle et que les missions de service public de l'enseignement supérieur sont notamment la formation tout au long de la vie, le développement de la culture et la diffusion des connaissances.

Article 1 – Définition des universités du temps libre

- Créées sous le nom d'université du troisième âge en 1971, les universités du temps libre se sont développées un peu partout en France sous la forme de service internes aux universités, d'associations déclarées par application de la loi du 1er juillet ou bien de services municipaux, avec des dénominations diverses, « université du temps libre », « université de tous âges », « université inter-âges », « université du tiers temps », « université pour tous », « université ouverte », etc.

- Les universités du temps libre fonctionnent sous l'égide des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, avec lesquels elles se doivent d'établir un lien organique.

- Les universités du temps libre ont pour mission de participer à l'élévation du niveau culturel de toute personne désireuse de faire de son temps libre un temps utile, de rendre compréhensibles les données des plus hauts niveaux de la connaissance.
  Elles satisfont les souhaits d'un large public d'adultes et ouvrent un immense champ de réflexion permettant à chacun de s'épanouir et d'accéder aux savoirs, à la culture et au bien-être.

Article 2 – Engagement pour le développement des universités du temps libre

Les partenaires collaborent dans un objectif de généralisation des universités du temps libre sur tout le territoire français.

- La Conférence des présidents d'universités (C.P.U.) invite ses établissements membres qui ne disposent pas d'université du temps libre à conventionner avec les associations ou les collectivités territoriales qui s'engagent dans ce champ d'actions.
  Elle demande à ses établissements membres d'étudier avec attention la demande de convention ou de collaboration culturelle présentée par une université du temps libre dans le but de satisfaire à l'obligation d'un lien organique entre l'UTL et l'établissement.
  Elle encourage les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs de ses établissements membres à répondre favorablement, dans la mesure de leurs disponibilités, aux sollicitations de l'université du tems libre pour une participation à ses activités.
  Elle suggère à ses établissements membres de faciliter la réalisation des activités programmées par l'UTL grâce à la mise à disposition, le cas échéant, de prestations ou de locaux ou via une collaboration de l'UTL avec les services internes de l'établissement, notamment ceux de la formation continue.

- L'Association des maires de France (A.M.F.) rappelle à ses membres l'impact culturel reconnu de l'UTL sur le mieux-être de ses adhérents.
  Elle encourage les maires à aider à l'intégration de l'UTL dans le tissu social de la ville et à offrir leur soutien à l'UTL locale pour faciliter le développement de ses activités, notamment par la mise à disposition de locaux pour leurs activités dans les meilleures conditions, de supports de communication ou de toutes autres aides logistiques

- L'agence Erasmus+ France – Education- Formation assure la promotion et la gestion du programme Erasmus+ « éducation des adultes » et assure le rôle de service national de soutien pour la plateforme européenne EPALE pour les formateurs et éducateurs d'adultes.
  Le programme Erasmus+ contribue notamment à accroître les possibilités de formation tout au long de la vie pour les adultes et en faire la promotion. Il favorise les actions de mobilité en Europe (33 pays participants au programme) pour les enseignants, les formateurs, les animateurs ainsi que l'ensemble des personnels des organismes actifs dans le champ de l'éducation des adultes. L'agence informe et accompagne l'Union françaises des universités tous âges (UFUTA) pour faciliter la participation des universités tous âges au programme Erasmus+ et pour participer aux activités de la plateforme EPALE.

- L'Union française des universités tous âges (UFUTA) a été créée en 1981 par les UTL elles-mêmes pour être l'outil qui permet d'assurer un lien entre les UTL membres, mais aussi entre les UTL et la société ainsi qu'avec les organismes nationaux qui s'intéressent à leurs actions.
  Elle propose des activités à caractère culturel (assises nationales, rencontres, concours littéraires, prix de la recherche, enquêtes, créations artistiques …).
  Elle assure la promotion des réalisations de ses adhérents.
  Elle est l'interlocuteur auprès des instances nationales.

Finie la discussion, on signe

Article 3 – Principes et modalités pour le développement des universités du temps libre

Les signataires de la présente convention s'engagent à mettre en œuvre les principes suivants, afin de permettre le développement des universités du temps libre :

- Toutes les activités proposées au sein des UTL se font suivant les méthodes et objectifs universitaires. Toutes les différentes formes de pédagogie et d'enseignement y sont développées. Elles font appel, en tant que de besoin, aux formations en ligne ouvertes à tous (FLOAT), notamment grâce à des MOOC[5] (cours en ligne massifs et ouverts).
- Les activités proposées au sein des UTL sont diversifiées : il peut s'agir de conférences, de cours, de stages, de groupes d'auto-formation, de mémoire de recherche, de visites, etc.
- Les domaines de formation touchent diverses thématiques : culture, langues, informatique, enjeux sociétaux, évolutions économiques, culture générale, arts, activités physiques, etc.
- Les intervenants peuvent être des enseignants, des chercheurs, des enseignants-chercheurs, des doctorants, des conférenciers, des artistes, des professionnels, en activité ou retraités,
- Les activités des universités du temps libre sont ouvertes à tous, sans discrimination aucune, sans condition d'âge ni de diplôme. Tout est mis en œuvre pour faciliter l'accès à ces activités, notamment en termes de transports adaptés.

Les universités du temps libre qui satisfont aux principes précités sont reconnues organismes concourant à formation d'adultes tout au long de la vie et à la santé publique, adossés aux universités.

Article 4 – Engagement pour une communication vers le grand public

- Chaque signataire s'engage à communiquer, notamment via son site Internet, sur la présente convention et à proposer les liens vers les sites des autres signataires.
- Chaque signataire développe les actions de communication les mieux adaptées pour promouvoir les universités du temps libre, leurs activités et leur développement.

Article 5 – Suivi de la convention

- Un comité de suivi de la présente convention est instauré. Chaque signataire en est membre. Il se réunit au moins une fois par an.
- Il peut être créé, au niveau régional, un comité de suivi régional de la convention, regroupant les représentants locaux des signataires.
- Chaque UTL fournit en fin d'année universitaire à ses partenaires le bilan général de ses activités et le procès-verbal de son assemblée générale annuelle.

Article 6 – Durée de la convention et résiliation

- La présente convention prend effet à compter de sa date de signature.
  Elle est conclue pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction, sous réserve du respect des engagements précités.
  Elle prend en compte par avenant les évolutions ultérieures qui pourraient être souhaitées par l'une ou l'autre des parties.
- En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des dispositions inscrites dans la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, restée infructueuse.

Fait à Paris, le 31 mars 2015

RAPPEL DU DÉROULEMENT DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES A LA CONVENTION

Intervention de Madame Jeanne URVOY, chargée de mission relations extérieures UFUTA, négociatrice

Mme Jeanne URVOY

1) En mai 2013, nous avons reçu une information relative aux projets gouvernementaux relatifs à la protection des Personnes âgées. J'ai suggéré une réponse, j'ai eu le feu vert pour les démarches que je développerai. J'ai donc manifesté notre intérêt et préservé le rôle des UTA-UTL auprès des adultes, dans le cadre de l'UFUTA, ce qui a retenu toute l'attention du Ministère.

2) Le 8 octobre 2013 : en tant que Chargée de mission pour les relations extérieures de l'UFUTA, j'ai fait un rapport synthétique de mes démarches auprès des Ministères.

Objectif

Donner de la résonance à notre action, faire partager ses bonnes pratiques et avoir une sorte de reconnaissance des pouvoirs publics.

Démarches

Échanges et présentation de l'UFUTA et des UTA en France, auprès des Ministère des personnes âgées et de l'Autonomie et du Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Résultats

- Une lettre sous couvert des Ministères des Personnes âgées et de l'Autonomie et du Ministère de l'Enseignement Supérieur adressée à la Présidente de l'UFUTA avec les félicitations pour les actions engagées.
- Une invitation aux réunions de concertation pour le projet de loi "Adaptation de la société au vieillissement".
- L'inscription d'un paragraphe spécifique aux UTA dans la loi d'orientation, rubrique "épanouissement de la Personne âgée".
- Une proposition de convention multipartie sous l'égide des Ministères des personnes âgées et de l'autonomie et du Ministère de l'Enseignement supérieur.

*** Les propositions de demandes de soutien divers que j'ai formulées sont approuvées par le CA.

3) Le 14 janvier 2014, en CA, je fais le point sur les échanges avec les Ministères. Je présente l'état d'avancement des travaux relatifs à la convention pour le développement des UTL.

- Le 11 mars, se réunissent les chefs de cabinet des partenaires signataires en charge de cette convention, Madame la Présidente de l'UFUTA m'accompagne et la trame de la convention est arrêtée. La rédaction en est confiée au chef de cabinet du ministère de l'Enseignement Supérieur.

*** Le 19 mars 2014, suite à un ensemble de démarches intensives: Madame M. Delaunay, Ministre des Personnes Âgées et de l'Autonomie nous fait l'honneur de venir, en clôture de la réunion des Présidents des UTL et prend l'engagement d'une signature le 4 juin 2014.

4) En mai, tout s'arrête avec le changement de gouvernement.

5) Dès juin 2014, nous avons repris contact avec le Ministère des Personnes Âgées et de l'Autonomie pour savoir quelle suite était envisagée au projet de convention multipartite en cours d'étude précédemment et qui devait être signée le 4 juin 2014. Nous avons reçu immédiatement une réponse de la Ministre, Mme Rossignol .

Divers échanges par mail ont suivi, et nous avons retenu une rencontre avec le Chef de cabinet du Secrétariat d'État aux Personnes Âgées. Mme David-Sciara Présidente de l'UFUTA, et moi-même le 17 Juillet 2014.

Après une présentation du projet, et un échange sur l'état d'avancement des travaux, nous avons reçu la confirmation qu'aucun changement n'était intervenu, que nous avions tous les encouragements du Ministère pour continuer dans la voie définie précédemment, que ses services reprenaient contact en ce sens avec le secrétaire d'État à l'Enseignement Supérieur.

6) A partir de septembre 2014, j'ai repris les navettes informatiques pour obtenir l'accord de nos partenaires, et l'aval des Ministères, faire avancer la rédaction jusque cette semaine passée où nous avons obtenu la clôture des négociations et une date un peu à l'arraché, pour la signature.

Que comporte cette convention ?

La reconnaissance des activités des UTA-UTL inscrites dans le rapport annexe de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

- La reconnaissance par le Ministère de l'Enseignement Supérieur adossé à la loi sur la formation des adultes.
- Une présentation des UTL, à l'allocution par moi-même, le 19 mars qui vous a été communiquée
- Un engagement de la CPU pour faciliter l'établissement du lien organique avec une UTL et une recommandation aux E-CH pour répondre favorablement aux demandes de participation aux programmes des UTA-UTL.
- Un engagement des Maires de France de faciliter l'implantation des UTA-UTL dans leur territoire par tous les moyens à leur disposition et de les intéresser aux actions locales.
- Erasmus vous a présenté ses propositions le 19 mars, elles vous ont été communiquées.
- L'UFUTA, Madame la Présidente vous en avait présenté le contenu le 19 mars également.
- Madame Delaunay nous avait exprimé ses souhaits et ses engagements le 19 mars.

En retour :

- L'engagement d'une activité conforme à la présentation des UTL suivant les objectifs et méthodes universitaire de s'intéresser aux pratiques nouvelles d'enseignement expérimentées par l'Université Moc...
- Un compte rendu des activités des UTL en fin d'année universitaire S/C UFUTA, certifiant le suivi de ces engagements.
- Le label : signature valable 5 ans.
- Une garantie d'autonomie comme nous l'avons inscrit dans nos statuts.

DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES CONTINUS AVEC LES MINISTÈRES

Notre but est de faire reconnaître le travail réalisé, discrètement et à titre bénévole, depuis 40 ans en France, sous couvert de ce que nous avons désigné comme Université du Temps Libre, de donner une certaine résonance à l'engagement pugnace et généreux de ces centaines de personnes qui donnent, ou ont donné sans compter de leur gentillesse, de leur temps, de leur compétence, utilisant leur temps libre pour apporter simplement un peu de mieux être aux autres.

Il est aussi, de mettre en évidence l'originalité des UTL,

1) dans le fonctionnement :

° La responsabilité : elle se retrouve à tous les niveaux de notre organisation et exprime notre vision d'un fonctionnement démocratique : elle est certes un exemple d'union démocratique, mais d'une démocratie, non verticale, une démocratie où toutes les composantes sont autonomes et jouissent d'une liberté d'agir sans partage.

° La proximité : géographique et humaine, par la décentralisation des activités pratiquées par un certain nombre d'UTL elle nous permet de répondre au plus juste aux attentes des adhérents.

° La population intéressée, les UTL, sont ouvertes à tous, sans condition d'âge, de diplôme, d'origine socioprofessionnelle.

° La méthode choisie : faire de la culture le lien entre tous les adhérents et la source d'un regain dans la force de vivre pour chacun.

° Le niveau ambitionné : adossé à l'Université, avec le projet de rendre accessible à tous la compréhension des plus hauts niveaux des savoirs et ceci dans tous les domaines de la connaissance humaine passée ou actualisée.

2) dans les valeurs défendues :

° la pluralité dans l'information qu'elle dispense,

° l'esprit de tolérance qu'elle cultive dans les discussion de groupes, les échanges, les travaux en commun.

° la convivialité, source du vivre ensemble, synonyme de la volonté de partager, qui doit faire échec au vivre côte à côte qui est trop souvent le lot commun. Ainsi l'esprit de partage reste l'essentiel de son fondement.

° l'indépendance de pensée, par l'universalité des références existentielles qui sont les siennes et le respect de la liberté de chacun.

° la recherche d'une certaine modernité pour rester en concordance avec son temps, autant par les idées véhiculées au sein des UTL, que dans les actions développées.

° l'union et l'unité, qui font l'UFUTA, portent la force du groupe, celle de la défense de valeurs communes.

3) dans la solidarité : financière et humaine, elle est une mise en commun des ressources pour faire face aux aléas et aller de l'avant :

° *par le mode de financement* des actions : dans notre monde économique assez troublé nous avons instauré l'auto-financement de fait, avec une mutualisation des moyens, essentiellement grâce aux cotisations d'adhérents. L'UTL invente un mode de fonctionnement qui ne pourrait porter ses fruits sans la participation sans prix des nombreux bénévoles qui forment la ruche ouvrière, cœur de toutes ces réalisations. L'UTL devient ainsi, et se veut, accessible à tous :

Aujourd'hui la signature

° *par l'engagement citoyen des UTL dans leur environnement économique* ; nous ne pouvons ignorer, l'importance des UTL comme créateurs d'emplois, que ce soit occasionnels pour les conférenciers, temps partiels pour les professeurs dans les cours ou les stages de formation divers, CDI en postes fixes de secrétaires administratives et pourvoyeurs de participants aux visites locales ou de voyages organisés, donc inclus dans le tissu économique...

Autant de traits particuliers et une certaine exigence de résultats qui donne à l'UTL une place indéniable et importante dans la société environnante et justifie toute la valeur reconnue aux actions menées.

Nous sommes très honorés de la confiance qui nous est accordée par le Secrétariat d'État aux affaires sociales, à la Famille, des Personnes Âgées et de l'Autonomie, et le Secrétariat d'État à l'enseignement supérieur avec les partenariats de

° la Conférence des Présidents Universités (CPU),

° l'Association des Maires de France (AMF),

° l'Agence 2A 2R, Bordeaux, Erasmus adultes, Europe

que nous remercions bien vivement de leur soutien et leur confiance.

Ils signent cette convention avec l'Union Française des Universités Tous Âges, l'UFUTA qui représente les UTL-UTA membres de l'organisation nationale.

Le label qui nous est accordé sera notre référence : organisme de Formation Continue pour Adultes et de Santé Publique, adossé à l'Université. Il caractérise sans conteste notre parcours et nos espoirs pour l'avenir et nous aurons à cœur de répondre à votre attente.

Cette considération nouvelle des actions des UTL rend encore plus intense la force de notre engagement au service de nos concitoyens.

Merci de votre attention

Directrice de la publication :
Françoise David-Sciara

Conception et mise en page :
Isabelle Champain

Union Française des Universités Tous Âges
Siège social : Maisons des Associations du 3ème arrondissement
5 rue Perrée - 75003 PARIS - Tel: 01 53 01 76 94

Relations extérieures : Jeanne Urvoy
Université de Rennes - 1 l'Evenière - avenue du Général Leclerc
35042 Rennes Cedex

Contacts :
Tél/fax : 02 99 63 66 76
Site internet : ufuta.fr
Courriel : ufuta@ufuta.fr